

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute - Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	15	8	4

Séance ordinaire du 3 juillet 2021

Date de la convocation :
28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le trois juillet à dix heures
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :
28 juin 2021

Présents : Madame CHEYRONNAUD
Messieurs MARCELLAUD, FENET, DE JESUS, LEBRAUD, COIFFE,
DECONCHAT et REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de L. FAUCHER à N. DE JESUS,
de C. BOUILHAGUET à E. COIFFE et de F. PIDEILL à C. CHEYRONNAUD

Objet de la délibération :
Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 6 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs permanents du personnel à compter du 31/12/2020

Il s'avère qu'un Adjoint Technique Principal de 1ère classe part à la retraite le 31 juillet 2021, ce grade va être supprimé et remplacé par un Adjoint Technique à temps complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le tableau des effectifs de la commune à compter du 23 août 2021 comme suit :

- 1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet
- 2 Adjoints Techniques à temps complet
- 1 Adjoint Technique à temps non complet
- 1 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps non complet

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme en mairie le 5 juillet 2021.

Le Maire,
Didier MARCELLAUD

